



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE TOURNAI

Tournai, date du jour.

Direction financière et comptable

Aux parents et responsables légaux des
élèves des écoles communales de Tournai

Objet Factures de frais scolaires (bus) et extrascolaires (repas et garderies)

Chers Parents,

Comme vous le savez, la facturation du transport scolaire, des frais de garderies et des repas pour toutes les écoles est maintenant gérée par un logiciel informatique.

Autrefois, la facturation s'opérait par période, repas et garderies confondues. Dorénavant, nous facturons séparément ces prestations : mensuellement pour les repas, trimestriellement pour les garderies, afin d'éviter la multiplication de factures de faible montant.

En ce qui concerne la facturation du transport scolaire, celle-ci est effectuée sur base de la date d'inscription de l'élève dans l'école communale ; soit une facturation est opérée pour les élèves inscrits entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, et, une autre pour les élèves inscrits entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.

Vous trouverez ci-dessous un formulaire reprenant les données de facturation. Nous vous remercions de bien vouloir le compléter, le dater, le signer et le déposer à l'école.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est toujours possible de payer des provisions, dont le montant sera imputé automatiquement sur les factures. Il vous suffit pour cela de verser la somme sur le **compte BE25 0960 2105 5182** avec, comme communication : « **Provision + Nom et prénom de l'enfant** ».

Enfin, nous vous rappelons :

- que les écoles sont tenues, pour leurs commandes, à des délais très stricts : toute rectification (en plus ou en moins) arrivant au fournisseur après l'heure limite ne sera pas acceptée par celui-ci ; veillez donc un maximum à anticiper les demandes.

- que les factures sont émises sur base des données scannées ou encodées par les écoles. En cas de contestation sur l'une ou l'autre prestation, il est impératif que vous preniez contact avec l'établissement, qui nous confirmera la correction à réaliser. Par contre, si vous rencontrez des problèmes d'ordre financier empêchant le respect du délai de paiement d'une ou de plusieurs facture(s), n'attendez pas et contactez Madame Joannie VISEUR (069/332395) de la Direction financière et comptable.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, chers Parents, en nos sentiments distingués.

Le directeur financier,
Paul-Valéry SENELLE

Agent traitant : Joannie VISEUR - employée d'administration
Tél. : +32 (0)69/33.23.95
Email : joannie.viseur@tournai.be

Rue Saint-Martin 52 - B-7500 Tournai
Tél. : +32 (0)69/33.22.11
TOURNAI.be

Toute la correspondance est à adresser à Monsieur le Bourgmestre



MÉTROPOLÉ
EUROPÉENNE
DE TOURNAI

Collecte des données à caractère personnel - RGPD

Suite à l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général de Protection des Données, dit « RGPD » et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous informons que les données collectées ci-avant sont traitées par la Direction financière de la Ville de Tournai aux fins de facturation des frais scolaires (transport scolaire, garderie, repas...)

Elles sont conservées pendant 5 ans.

Elles ne sont pas transmises à des tiers à l'administration communale ni transférées en dehors de l'Union européenne.

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD par courrier à l'adresse suivante :
A l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Tournai
Rue Saint-Martin 52
7500 Tournai

Ou par e-mail à la déléguée à la protection des données : DPO@tournai.be
Ou via le portail des démarches en ligne accessible sur le site de la Ville de Tournai :
<http://www.tournai.be/protection-donnees> (une identification par lecteur de carte d'identité sera nécessaire).

Si vous estimez que la Ville de Tournai n'a pas respecté vos droits et/ou n'a pas traité vos données personnelles conformément au RGPD, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données

Agent traitant : Joannie VISEUR • employée d'administration
Tél. : +32 (0)69/33.23.95
Email : joannie.viseur@tournai.be

Rue Saint-Martin 52 • B-7500 Tournai
Tél. : +32 (0)69/33.22.11
TOURNAI.be

Toute la correspondance est à adresser à Monsieur le Bourgmestre



EUROMÉTROPOLE
EUROMETROPOL
EULE - BRETAGNE - NORMANDE

FORMULAIRE A RENVOYER A L'ECOLE

1. Renseignements obligatoires :

1.1) Identité du ou des enfants (Un seul formulaire à compléter pour tous les enfants à lister ci-dessous) :

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>ECOLE</u>	<u>CLASSE</u>

1.2) Identité du parent qui recevra les factures et veillera au paiement de celles-ci :

NOM:

Prénom:

N° Registre National:

Adresse:

Jé souhaite que les factures soient envoyées par :

Dans l'éventualité où les parents sont séparés et/ou divorcés et le paiement serait effectué par chacun d'eux pour leur quote-part, il y a lieu de convenir d'une adresse postale pour l'un et d'une adresse mail pour l'autre. Ainsi les factures seront envoyées par courrier postal et par mail à chacun des deux parents. Toutefois, dans le cas où il y aurait des impayés, il est demandé de préciser pour le parent demandant l'envoi des factures par mail une adresse postale. Celle-ci servira dans le cas d'envoi de recommandé et de la facture relative au transport scolaire ou en cas de retour « échec d'envoi par mail ».

Courrier. Si autre adresse que celle mentionnée ci-dessus :

Mail. Voici l'adresse mail à utiliser :

Si parents séparés et/ou divorcés, veuillez préciser également :

Votre adresse postale :

Votre n° Registre National :

Agent traitant : Joannie VISEUR - employée d'administration

Tél. : +32 (0)69/33.23.95

Email : joannie.viseur@tournai.be

Rue Saint-Martin 52 • B-7500 Tournai

Tél. : +32 (0)69/33.22.11

TOURNAI.be

Toute la correspondance est à adresser à Monsieur le Bourgmestre



EUROMETROPOLE
EUROMETROPOOL
SCHAALDREUPEL

2. Renseignements facultatifs (ces renseignements peuvent faciliter le traitement des factures ou du recouvrement) :

- Numéro de téléphone :
- Institution qui intervient dans les frais (nom + coordonnées) – *veuillez toutefois noter que la facture sera envoyée au parent* :

Je confirme que :

- les renseignements repris ci-dessus sont corrects et actuels
- que toute donnée relative à un autre parent a été communiquée avec son consentement

Je m'engage à transmettre toute modification de ceux-ci à la direction financière de la ville de Tournai (Hôtel de Ville, rue Saint-Martin 52 à 7500 Tournai – celine.berton@tournai.be)

Je m'engage également, si je rencontre des problèmes d'ordre financier empêchant le respect du délai de paiement, à prendre contact avec Madame Joannie VISEUR (069/332395) de la Direction financière et comptable.

Date :

Signature :

Agent traitant : Joannie VISEUR - employée d'administration

Tél. : +32 (0)69/33.23.95

Email : joannie.viseur@tournai.be

Rue Saint-Martin 52 • B-7500 Tournai

Tél. : +32 (0)69/33.22.11

TOURNAI.be

Toute la correspondance est à adresser à Monsieur le Bourgmestre



W^o
Wallonie
picarde



EUROMETROPOLE
EUROMETROPOLE
DE LA REGION WALLONNE